

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHÉ LE 21 DÉCEMBRE 2020**

Le quatorze décembre deux mil vingt à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 07 décembre 2020

PRESENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC – RICHOUX.

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET – JOSTE.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames ANDRIMANDIMBY – BIRLOUET – CANOVAS – CHAUVIN-SEMPEY – GRELIER – HUET – LE BAIL-POUTREL – LE PALLEC – METENS – PELLETIER.

Messieurs ANDRIMANDIMBY – DESSAUGE – DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – THIRION – TILLARD.

PROCURATIONS :

MME DAVID a donné procuration à MME GRELIER.

SECRETARE: M. DESSAUGE

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
20-187	M LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 NOVEMBRE 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 02 novembre 2020, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le procès-verbal de la réunion du 02 novembre 2020.
EDUCATION – SOLIDARITÉ - FAMILLE			
20-188	M. GUILLOUET	PROJET DE FUSION DES CENTRES HOSPITALIERS DE MONTFORT-SUR-MEU ET SAINT-MÉEN-LE-GRAND – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet de fusion des centres hospitaliers de Montfort-sur-Meu et de Saint-Méen-le-Grand ; - ACCEPTE que la ville de Montfort-sur-Meu devienne le siège du futur « Centre Hospitalier de Brocéliande » ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

20-189	M. GUILLOUET	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU DISPOSITIF DES HEBERGEMENTS D'URGENCE DU PAYS DE BROCELIANDE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'intégration de la commune de Montauban-de-Bretagne dans le dispositif des hébergements d'urgence ; - APPROUVE le renouvellement de la convention du dispositif des hébergements d'urgence pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ; - AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les autres documents y afférents relatif au dispositif des hébergements d'urgence.
--------	--------------	---	--

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES

20-190	M. JOSTE	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	<p>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN-SEMPEY, DAVID, GRELIER, et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le règlement intérieur du conseil municipal présenté en séance.
--------	----------	--	--

20-191	M. BERTRAND	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GARDE DES PERSONNES À CHARGE DES ÉLUS LOCAUX	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE comme suit les pièces à fournir par les membres du Conseil Municipal pour le remboursement de leurs frais de garde de personne à charge, afin de permettre à la commune d'exercer un contrôle : <table border="1" data-bbox="895 1086 1541 1473"> <thead> <tr> <th>Objectif</th> <th>Pièces justificatives à produire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>S'assurer que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle</td> <td>Copie du livret de famille et attestation CAF Copie carte d'invalidité Certificat médical Toute autre pièce utile</td> </tr> <tr> <td>S'assurer du caractère régulier et déclaré de la prestation des personnes physiques ou morales intervenant</td> <td>Copie du bulletin de salaire certifiée exacte à l'original ou Facturation de la prestation, précisant la date et les heures de la garde Toute autre pièce utile</td> </tr> <tr> <td>S'assurer que la garde ou l'assistance a eu lieu au moment de la tenue de l'une de ces réunions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>S'assurer du caractère subsidiaire du remboursement, son montant ne pouvant excéder le reste à charge réel</td> <td>Attestation écrite sur l'honneur (datée et signée) que « le montant du remboursement n'excède pas le reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts »</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - PRÉVOIT les crédits au budget. 	Objectif	Pièces justificatives à produire	S'assurer que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle	Copie du livret de famille et attestation CAF Copie carte d'invalidité Certificat médical Toute autre pièce utile	S'assurer du caractère régulier et déclaré de la prestation des personnes physiques ou morales intervenant	Copie du bulletin de salaire certifiée exacte à l'original ou Facturation de la prestation, précisant la date et les heures de la garde Toute autre pièce utile	S'assurer que la garde ou l'assistance a eu lieu au moment de la tenue de l'une de ces réunions		S'assurer du caractère subsidiaire du remboursement, son montant ne pouvant excéder le reste à charge réel	Attestation écrite sur l'honneur (datée et signée) que « le montant du remboursement n'excède pas le reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts »
Objectif	Pièces justificatives à produire												
S'assurer que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle	Copie du livret de famille et attestation CAF Copie carte d'invalidité Certificat médical Toute autre pièce utile												
S'assurer du caractère régulier et déclaré de la prestation des personnes physiques ou morales intervenant	Copie du bulletin de salaire certifiée exacte à l'original ou Facturation de la prestation, précisant la date et les heures de la garde Toute autre pièce utile												
S'assurer que la garde ou l'assistance a eu lieu au moment de la tenue de l'une de ces réunions													
S'assurer du caractère subsidiaire du remboursement, son montant ne pouvant excéder le reste à charge réel	Attestation écrite sur l'honneur (datée et signée) que « le montant du remboursement n'excède pas le reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts »												

20-192	M. DUFFÉ	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU CCAS A COMPTER DU 01/01/2021	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le renouvellement de la mise à disposition de deux agents de la ville de Montfort-sur-Meu à temps complet au profit du CCAS pour une durée de trois ans, soit du 01/01/2021 au 31/12/2023 ; - AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition, celle-ci donnant lieu à des arrêtés individuels.
--------	----------	--	--

20-193	M. DUFFÉ	CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous : <table border="1"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>METIER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">DU 01/01 AU 28/02/2021</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL</td> <td>35/35</td> <td>Archiviste</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">DU 01/01 AU 31/08/2021</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>35/35</td> <td>Animateur</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">DU 01/01 AU 31/03/2021</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>35/35</td> <td>Agent de propreté urbaine</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">DU 01/01 AU 31/12/2021</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>35/35</td> <td>Agent d'entretien des espaces verts</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">DU 01/01 AU 31/12/2021</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>ADJOINT ADMINISTRATIF</td> <td>9h (+2h par support supplémentaire) par distribution - 6 distributions</td> <td>Agent de distribution des supports de communication</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer les contrats afférents, - PRÉVOIT les crédits au budget 2021. 	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER	DU 01/01 AU 28/02/2021				1	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL	35/35	Archiviste	DU 01/01 AU 31/08/2021				1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur	DU 01/01 AU 31/03/2021				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent de propreté urbaine	DU 01/01 AU 31/12/2021				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent d'entretien des espaces verts	DU 01/01 AU 31/12/2021				7	ADJOINT ADMINISTRATIF	9h (+2h par support supplémentaire) par distribution - 6 distributions	Agent de distribution des supports de communication
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER																																												
DU 01/01 AU 28/02/2021																																															
1	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL	35/35	Archiviste																																												
DU 01/01 AU 31/08/2021																																															
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur																																												
DU 01/01 AU 31/03/2021																																															
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent de propreté urbaine																																												
DU 01/01 AU 31/12/2021																																															
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent d'entretien des espaces verts																																												
DU 01/01 AU 31/12/2021																																															
7	ADJOINT ADMINISTRATIF	9h (+2h par support supplémentaire) par distribution - 6 distributions	Agent de distribution des supports de communication																																												

20-194	M. LE BRAS	ETALEMENT DE CHARGES « COVID-19 »	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de ne pas procéder aux écritures d'étalement de charges proposées.
--------	------------	-----------------------------------	--

ENVIRONNEMENT – GESTION DES RISQUES

20-195	M. NEDELEC	SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RÈGLEMENT	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ABROGE la délibération relative au règlement de service du Service Public de l'Assainissement Non Collectif prise le 28 mars 2007 ; - APPROUVE le nouveau règlement du Service Public de l'Assainissement Non Collectif valable sur l'ensemble du territoire de la commune de Montfort-sur-Meu.
--------	------------	---	--

20-196	M. BERTRAND	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SURTAXES 2021	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les prix des redevances Assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2021 tels que présentés en séance, - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette tarification.
--------	-------------	--	--

DEVELOPPEMENT URBAIN

20-197	M. BOURGOGNON	AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°72 GIRATOIRE DU ROCHER DE COULON – CONVENTION DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE/ COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Commune de Montfort-sur-Meu pour l'aménagement d'un giratoire sur la Route Départementale n°72 (RD n°72) au lieu-dit Le Rocher de Coulon, ainsi que tous les documents y afférents.
--------	---------------	---	--

20-198	MME FAUCHOUX	OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES LES JOURS FÉRIÉS ET DIMANCHES DE 2021 SUR MONTFORT COMMUNAUTÉ	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMET un avis favorable sur les dates retenues pour l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés en 2021 à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • le 1^{er} dimanche suivant l'ouverture des soldes d'hiver fixé au dimanche 24 janvier 2021 ; • Dimanche 12 décembre 2021 ; • Dimanche 19 décembre 2021 ; • Samedi 8 mai 2021 ; • Lundi 24 mai 2021 ; • Jeudi 11 novembre 2021.
20-199	M. BOURGOGNON	SDE 35 - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 35	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMET un avis favorable sur le projet de modification des statuts du SDE 35.
20-200	M. BOURGOGNON	SDE 35 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉSIGNE M. Jean-Luc BOURGOGNON en tant que délégué pour représenter la Ville au sein du SDE 35.
SPORT, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE, RELATIONS INTERNATIONALES			
20-201	MME LE GUELLEC	DEMANDE DE SUBVENTION 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention d'un montant de 286 euros à l'UNC, - ATTRIBUE une subvention d'un montant de 164 euros au CATM, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.
20-202	MME LE BAIL-POUTREL	PETITES CITES DE CARACTERE® - DEMANDE DE REPORT DE LA REDACTION DU NOUVEAU PROJET PATRIMONIAL	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'association des <i>Petites Cités de Caractère</i>® un report de décembre 2020 à mars 2021 de l'envoi du <i>Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines Matériels et Immatériels</i> de la commune.
20-203	MME LE BAIL-POUTREL	DÉSIGNATION D'ÉLUS AU CONSEIL D'ORIENTATION DU COMITÉ DE JUMELAGE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉSIGNE trois élus, dont deux issus de la majorité et un issu de la minorité, pour siéger au conseil d'orientation du comité de jumelage : <ul style="list-style-type: none"> • Déborah LE BAIL-POUTREL • Christine FAUCHOUX • Véronique HUET.

Fabrice DALINO,
Maire.

